

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1979)

Rubrik: Asie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ASIE

L'année 1979 a été marquée par une augmentation sensible de l'engagement du CICR en Asie, en particulier dans la région du Sud-Est.

Le conflit sino-vietnamien a conduit le CICR à déployer des activités de protection tant en Chine qu'au Viet Nam, alors que le conflit du Kampuchéa l'a amené à développer une action d'assistance d'envergure en faveur des populations kampuchéennes, aussi bien au Kampuchéa qu'en Thaïlande. Dans ce contexte, une délégation a été ouverte au Kampuchéa, à Phnom Penh, alors que trois sous-délégations ont été installées en Thaïlande.

En Asie du Sud-Est, l'Agence centrale de recherches (ACR) a exercé une importante activité en faveur des réfugiés: plusieurs de ses délégués ont été détachés auprès des Sociétés nationales des pays de l'ASEAN (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande) afin de les aider à mettre en place un dispositif leur permettant de faire face aux besoins qui augmentaient proportionnellement à l'accroissement du nombre des réfugiés.

Par ailleurs, le CICR a poursuivi ses activités traditionnelles dans les pays d'Extrême-Orient et il a entrepris, conjointement avec la Croix-Rouge indonésienne, une action d'assistance à Timor-Est.

*
* *

En ce qui concerne le sous-continent indien et les pays environnants, le CICR a été conduit à offrir ses services à plusieurs reprises aux autorités afghanes; il a aussi continué à apporter son concours technique aux rapatriements de non-Bengalis du Bangladesh vers le Pakistan.

*
* *

Le délégué général pour l'Asie a été nommé le 1^{er} février en la personne de M. Jean de Courten.

Conflit sino-vietnamien

Les offres de services du CICR

Ayant pris connaissance des déclarations officielles faisant état d'affrontements entre les forces armées de la République populaire de Chine et de la République socialiste du Viet Nam, le CICR s'est adressé, le 19 février, aux parties au conflit aux fins de leur rappeler les dispositions des Conventions de Genève et de leur offrir ses services.

Dans sa réponse, le 26 mars, le gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a invité le CICR à envoyer dans les plus brefs délais une mission au Viet Nam pour donner suite aux propositions contenues dans son offre de services.

Le 1^{er} mars, le CICR a réitéré son offre à la République populaire de Chine, via sa Mission permanente à Genève. Cette dernière a transmis, le 5 avril, l'invitation de son gouvernement à envoyer une mission du CICR à Beijing.

Missions au Viet Nam

Une première mission du CICR en République socialiste du Viet Nam s'est déroulée du 5 au 14 avril. Elle visait essentiellement deux objectifs: d'une part, exercer à l'égard des prisonniers, militaires et civils, les activités de protection en vertu des Conventions de Genève et, d'autre part, évaluer les besoins des populations civiles des zones sinistrées sur le plan de l'assistance et des secours.

Durant leur séjour au Viet Nam, les deux délégués venus de Genève, qui étaient accompagnés du chef de la délégation du CICR à Hanoï et de deux médecins, ont eu plusieurs entretiens avec des responsables du Ministère des Affaires étrangères et des représentants de la Croix-Rouge du Viet Nam (CRVN). Mais aucun accord n'a pu se faire sur les modalités selon lesquelles le CICR exercerait ses activités de protection et il a été convenu de réexaminer ultérieurement la question.

Au cours de cette mission, les délégués du CICR ont pu se rendre dans les provinces de Lang Son et de Cao Bang et visiter les capitales provinciales et les zones avoisinantes. Sur la base de l'estimation faite dans ces deux provinces, le CICR a octroyé à la République socialiste du Viet Nam des secours, évalués à près de 6 925 000 francs suisses, en faveur des personnes déplacées des six provinces particulièrement touchées par les combats. La majeure partie de ces secours, soit 1 300 tonnes de vivres d'une valeur de 6 668 500 francs suisses environ, constituaient un don de la CEE. Pour sa part, le CICR a fourni des médicaments pour un montant approximatif de 256 500 francs suisses.

Par la suite, un accord est intervenu entre les autorités vietnamiennes et le CICR sur les modalités de visites aux prisonniers de guerre chinois. En conséquence, une seconde mission, effectuée par le chef de la délégation de Hanoï et par deux délégués venus de Genève, a eu lieu du 24 au 31 mai. Son objectif prioritaire consistait à développer, conformément aux Conventions de Genève, une action de protection en faveur des prisonniers de guerre chinois capturés par les forces armées vietnamiennes. En second lieu, les délégués devaient poursuivre avec les autorités vietnamiennes l'examen de la question de l'assistance aux populations civiles victimes du conflit.

Le 26 mai, les délégués se sont rendus au camp de Taï Nguyen (situé à 90 km au nord-ouest d'Hanoï), où ils ont visité

187 militaires chinois et se sont entretenus avec eux sans témoin. Ce jour-là, 10 prisonniers se trouvaient hors du camp. En outre, les délégués ont visité, le 28 mai, à Lang Son, le centre provincial de la Croix-Rouge, où avaient été acheminés et stockés les secours médicaux du CICR, ainsi qu'un dispensaire provincial où ils ont pu constater que les médicaments dont le CICR avait décidé l'envoi, à la suite de la mission du mois d'avril, étaient bien arrivés et distribués.

Par ailleurs, les délégués du CICR ont remis au directeur des Relations extérieures de la CRVN 600 messages familiaux écrits par les prisonniers vietnamiens en mains chinoises et recueillis par les délégués du CICR qui les avaient visités, en République populaire de Chine, lors de leur mission dans ce pays (voir ci-après). Une liste de 551 noms, établie sur la base de ces messages, a été également transmise à la CRVN.

Mission en République populaire de Chine

La mission en République populaire de Chine, qui s'est déroulée du 24 avril au 9 mai, a revêtu une importance particulière du fait que la dernière visite du CICR dans ce pays remontait à 1971.

Conduite par M. Marcel A. Naville, ancien Président du CICR et membre du Comité, cette mission avait deux objectifs essentiels: exercer les activités conventionnelles de protection en faveur des prisonniers vietnamiens et renouer le dialogue avec les autorités et la Croix-Rouge chinoises. A cet effet, des entretiens ont eu lieu avec différents responsables du Ministère des Affaires étrangères, dont un des Vice-Ministres, et le Vice-Président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale, ainsi qu'avec des responsables de la Croix-Rouge chinoise.

Les délégués du CICR ont visité, conformément aux critères habituels, 1621 prisonniers dans 6 camps situés dans la région autonome du Guangxi et la province du Yunnan, et un hôpital dans le sud du pays. En outre, ils ont distribué des formulaires de messages familiaux qui ont été remplis par 600 prisonniers.

Les contacts avec les représentants de la Croix-Rouge chinoise ont démontré que cette dernière était désireuse de développer la collaboration avec la Croix-Rouge internationale, notamment avec le CICR.

Rapatriement des prisonniers de guerre

Suite à l'accord intervenu entre les autorités de la République populaire de Chine et celles de la République socialiste du Viet Nam, une opération simultanée de rapatriement portant sur 120 prisonniers vietnamiens et 43 prisonniers chinois s'est déroulée, le 21 mai, sous les auspices des Croix-Rouges chinoise et vietnamienne, en présence de délégués du CICR.

Les gouvernements chinois et vietnamien se sont mis d'accord, le 26 mai, pour rapatrier tous les prisonniers de guerre encore détenus et ont échangé les listes complètes des captifs qu'ils détenaient. En conséquence, quatre autres rapatriements ont eu lieu le 28 mai, les 5, 13 et 21 juin, portant sur 1516 prisonniers de guerre vietnamiens et 195 prisonniers de guerre chinois.

Conflit du Kampuchéa

Les premiers jours de l'année 1979 ont été marqués par une rerudescence des combats entre, d'une part, les forces du Kampuchéa Démocratique, et, d'autre part, celles de la République socialiste du Viet Nam et du «Front Uni de Salut National du Kampuchéa» (FUSNK). Le 7 janvier, la ville de Phnom Penh était prise et, le 9 janvier, un nouveau gouvernement, le «Conseil Populaire Révolutionnaire de la République Populaire du Kampuchéa», y était constitué.

Soucieux d'alléger le sort des victimes civiles et militaires, le CICR a lancé, le 4 janvier, un appel à toutes les parties au conflit pour leur demander d'appliquer les Conventions de Genève et pour leur renouveler ses offres de services. A cet effet, plusieurs démarches ont été entreprises simultanément à New York, auprès des représentants vietnamiens et des responsables du Kampuchéa Démocratique, à Genève, auprès de la Mission permanente de la République socialiste du Viet Nam et à Hanoï, auprès des autorités vietnamiennes et des représentants de la République Populaire du Kampuchéa.

Début mars, les autorités vietnamiennes ont informé officiellement la délégation du CICR à Hanoï que tous les prisonniers du Kampuchéa Démocratique en captivité au Viet Nam avaient été remis au gouvernement de la République Populaire du Kampuchéa.

Suite aux négociations menées à Hanoï avec les représentants de la République Populaire du Kampuchéa, le CICR a été invité officiellement, le 4 juillet, à envoyer une mission à Phnom Penh. Une invitation similaire était adressée à l'UNICEF. Après trois missions d'évaluation effectuées conjointement, durant l'été 1979, le CICR et l'UNICEF ont été autorisés, le 23 septembre, à ouvrir respectivement une délégation et un bureau à Phnom Penh, ce qui a permis à l'action d'assistance conjointe CICR/UNICEF en faveur de la population kampuchéenne de démarrer.

Par ailleurs, la situation prévalant au Kampuchéa ayant poussé plusieurs dizaines de milliers de Kampuchéens à fuir en direction de la frontière thaïlandaise, le CICR a entrepris, parallèlement, dès le mois d'octobre, une opération d'assistance matérielle et médicale de grande envergure en leur faveur, à partir de la Thaïlande. Cette action a été menée conjointement avec l'UNICEF, comme elle l'a été au Kampuchéa même, et en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales et agences volontaires. Par ailleurs, le CICR a été chargé par le gouvernement thaïlandais d'assurer la coordination de l'action médicale en Thaïlande dans les camps dépendant du HCR.

Financement de l'action

L'opération en faveur de la population kampuchéenne à la frontière thaïlandaise étant le prolongement de celle conduite au Kampuchéa même, un budget unique a été établi.

Un pré-appel, élaboré sur la base d'un projet arrêté par le CICR, l'UNICEF et le Programme Alimentaire Mondial (PAM), a été lancé, le 16 octobre, simultanément à Genève et à

New York, aux représentants de 18 gouvernements donateurs. Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge des mêmes pays ont également été contactées.

Le 19 octobre, un appel de fonds conjoint CICR/UNICEF, portant sur 111 millions de dollars pour une période de 6 mois, a été rendu public à New York par le directeur exécutif de l'UNICEF, M. Henry Labouisse. Le 5 novembre, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, a présidé une «conférence d'annonce de contributions» («pledging conference») qui a réuni les représentants de 76 Etats et de la CEE. Le CICR, l'UNICEF et le HCR y ont assisté en qualité d'observateurs.

Au cours de cette conférence, quelque 250 millions de dollars ont été demandés à la communauté internationale pour financer, durant les 12 mois à venir, les programmes du CICR, de l'UNICEF et du PAM en faveur de la population civile du Kampuchéa. En effet, en plus des 111 millions de dollars nécessaires pour le financement des opérations pendant les 6 premiers mois, 140 millions de dollars étaient sollicités en vue de poursuivre et développer ces programmes au cours de la deuxième moitié de 1980.

Pour sa part, le HCR avait besoin de 60 millions de dollars pour le financement de son action en faveur des réfugiés en Thaïlande.

Le montant des contributions annoncées au cours de cette conférence s'est chiffré à 210 millions de dollars environ. Au 31 décembre, le CICR avait reçu 21 951 500 dollars (34 665 700 francs suisses) et dépensé 14 145 270 dollars (23 339 700 francs suisses) pour ses programmes d'aide aux victimes du conflit du Kampuchéa.

Activités au Kampuchéa

Missions d'évaluation

En envoyant en été une mission au Kampuchéa, le CICR avait pour objectifs:

- de déterminer les mesures à prendre afin d'évaluer les besoins des populations civiles affectées par les événements et de planifier une action d'assistance;
- d'étudier les meilleures possibilités de transport pour acheminer des secours à ces populations;
- d'examiner avec les autorités de la République Populaire du Kampuchéa les perspectives d'une action de protection conformément aux Conventions de Genève.

Lors de la première mission de contact à Phnom Penh, qui a eu lieu du 17 au 19 juillet, le Premier ministre de la République populaire du Kampuchéa a saisi le CICR et l'UNICEF d'une demande d'assistance en faveur de la population du Kampuchéa et les a invités à élaborer un programme à cet effet. Au cours de ce bref séjour, les délégués ont visité Phnom Penh et Kompong Speu et ils se sont entretenus avec les responsables du gouvernement et de la Croix-Rouge. Ils ont constaté que des besoins immenses existaient tant au niveau alimentaire que médical. Sur la base de ces constatations, le CICR et l'UNICEF se sont déclarés prêts à mener une action d'assistance dont il convenait de négocier les modalités.

La seconde mission, qui s'est déroulée du 9 au 16 août, avait pour but d'étudier ces modalités. L'avion qu'avaient affrété le CICR et l'UNICEF et qui a amené à Phnom Penh, à partir d'Ho-Chi-Minh-Ville, les deux délégués de la mission conjointe, transportait également 4,4 tonnes de médicaments d'urgence et d'équipements médicaux. Les représentants du CICR et de l'UNICEF ont eu différents entretiens avec les Ministres des Affaires étrangères, de la Santé, de l'Education et du Commerce, auxquels ils ont soumis des propositions portant sur un programme général d'assistance. Ils ont aussi rencontré des responsables techniques et des représentants de la Croix-Rouge locale.

Cette mission, qui a permis ainsi d'engager le dialogue en vue de définir les objectifs du programme conjoint d'assistance, a débouché sur deux résultats concrets: d'une part, la mission conjointe était autorisée à organiser des vols directs Bangkok-Phnom Penh; d'autre part, un médecin du CICR et un spécialiste en logistique de l'UNICEF pouvaient accompagner les deux délégués lors de leur prochaine mission.

Une troisième mission a été effectuée du 29 août au 30 septembre en vue de poursuivre les négociations et de mettre au point les modalités pratiques du programme d'assistance présenté par le CICR et l'UNICEF. C'est ainsi que le 29 août, un avion transportant 30 tonnes de secours a atterri à Phnom Penh avec à son bord un représentant de l'UNICEF, ainsi qu'un délégué et un médecin du CICR.

Le 23 septembre, le Ministre de l'Economie a informé les délégués de la mission conjointe de l'accord du gouvernement de la République Populaire du Kampuchéa portant sur l'ouverture d'une délégation du CICR et d'un bureau de l'UNICEF. Cette position a été confirmée le 26 septembre par le Ministre des Affaires étrangères.

Programme conjoint d'assistance CICR/UNICEF

L'action d'assistance, qui avait débuté sur une base limitée, dès le 9 août, par un premier envoi de médicaments et d'équipements médicaux, s'est développée, à partir d'octobre, conformément au programme soumis, le 20 du même mois, aux autorités de la République Populaire du Kampuchéa.

Mais devant les difficultés, notamment logistiques, auxquelles se heurtait la mission conjointe au niveau des distributions, M. Labouisse, directeur exécutif de l'UNICEF, s'est rendu le 4 novembre à Phnom Penh, accompagné de M. de Courten, délégué général du CICR pour l'Asie.

A la suite des entretiens que MM. Labouisse et de Courten ont eus avec le Président Heng Samrin et différents ministres, les autorités ont donné leur accord pour que les distributions s'effectuent à une plus grande échelle. De plus, elles ont annoncé la création d'un comité interministériel de réception de l'aide humanitaire chargé de préparer et d'exécuter les programmes de distribution, en collaboration avec le CICR et l'UNICEF.

C'est finalement le 17 novembre que le Ministre des Affaires étrangères a informé le CICR et l'UNICEF que le gouvernement de la République Populaire du Kampuchéa donnait son accord au programme d'assistance conjoint présenté le 20 octobre. Le Ministre a annoncé également, à cette occasion,

que son gouvernement était favorable à la proposition de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS d'envoyer une équipe médicale pour travailler dans le cadre de l'action conjointe CICR/UNICEF. Sur base des assurances reçues, la mission conjointe a décidé d'intensifier l'acheminement des véhicules nécessaires aux distributions.

M. Hocké, directeur du Département des Opérations, a séjourné, du 6 au 10 décembre, au Kampuchéa, où les autorités lui ont confirmé leur accord concernant les mesures logistiques visant à améliorer le rythme des distributions. Au terme de cette mission, le directeur des Opérations du CICR s'est rendu à New York (18-20 décembre) afin de faire le point avec l'UNICEF sur l'action conjointe, d'évaluer son avenir et de jeter les bases de sa poursuite en 1980, tant au Kampuchéa qu'en Thaïlande. A cette occasion, il a eu différents entretiens avec les responsables de l'Organisation des Nations Unies, notamment avec son Secrétaire général, M. Kurt Waldheim.

Assistance matérielle

Du 9 août au 31 décembre, 37 428 tonnes de secours (dont 34 000 tonnes de vivres) représentant une valeur de 16 millions de dollars environ, ont été acheminés au Kampuchéa dans le cadre de l'action conjointe CICR/UNICEF. La majeure partie des vivres, soit quelque 30 000 tonnes, a été fournie par le PAM.

Sur ces 37 428 tonnes de secours, 36 290 tonnes ont été transportées par avions et bateaux affrétés exclusivement par l'action conjointe, comme il est décrit ci-après. Pour le solde, soit 1138 tonnes, le transport a été organisé par les donateurs eux-mêmes.

ACHEMINEMENT PAR AVION. — Quelque 4000 tonnes ont été transportées par avion, d'une part en 14 vols effectués à partir de l'Europe, de l'Australie et du Viet Nam, du 9 août à mi-novembre, et, d'autre part, en 193 vols-navettes Bangkok-Phnom Penh et Singapour-Phnom Penh. Ces vols-navettes ont été réalisés grâce au concours des gouvernements britannique, australien, français et américain et de la Croix-Rouge néerlandaise, qui ont mis les avions à disposition.

ACHEMINEMENT PAR BATEAUX. — L'acheminement par bateaux et barges a débuté le 13 octobre. Les secours alimentaires provenaient principalement de Bangkok et de Singapour. Les camions, qui avaient été livrés du Japon, d'Italie et d'Angleterre, ont été débarqués à Singapour et réexpédiés, soit par avion sur Phnom Penh, soit par bateau sur Kompong Som.

A fin décembre, 14 bateaux destinés à l'action conjointe avaient amené à Kompong Som 30 500 tonnes de secours, dont 30 000 tonnes de vivres et 500 tonnes de véhicules, principalement des camions. En outre, 2 bateaux transportant 2000 tonnes de secours, dont 1000 tonnes de vivres et 100 tonnes de véhicules, ont remonté le Mékong jusqu'à Phnom Penh. La valeur totale des cargaisons de ces bateaux s'est élevée à 9,36 millions de dollars.

D'autres organismes, tels que le Conseil Ecuménique des Eglises et OXFAM, ont acheminé au Kampuchéa 13 455 tonnes de secours. Sur les 12 bateaux, 6 ont déchargé leur cargaison au port de Kompong Som et 6 à Phnom Penh.

Assistance médicale

Du 29 août au 31 décembre, la mission conjointe a maintenu en permanence un médecin à Phnom Penh, qui a été rejoint le 9 octobre par une infirmière. En raison de l'ampleur des destructions constatées lors des visites des hôpitaux tant à Phnom Penh qu'en province, la reconstitution d'une infrastructure médicale minimum est apparue comme prioritaire. Aussi, des équipements médicaux et des médicaments de base ont-ils été distribués à Phnom Penh (3 hôpitaux, 14 dispensaires, 2 orphelinats) et en province (18 hôpitaux, plusieurs dispensaires, une infirmerie et un orphelinat). Ces distributions ont été effectuées en collaboration avec la Croix-Rouge locale.

Par ailleurs, en raison du nombre insuffisant de personnel médical qualifié, la mission conjointe a entrepris des négociations avec les autorités afin de permettre à du personnel étranger de venir travailler sur place. La venue d'une équipe médicale proposée par l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Union soviétique a été acceptée par le gouvernement; celle-ci devait arriver au Kampuchéa au début de l'année 1980.

Depuis le début de l'action et jusqu'au 31 décembre 1979, des médicaments et des équipements médicaux d'une valeur de 669 000 francs suisses sont parvenus au Kampuchéa par le canal du CICR.

LOGISTIQUE. — En vue d'accroître le rythme des distributions des secours, compte tenu de l'infrastructure existante, la mission conjointe a entrepris d'importer des véhicules et elle a tenté de développer les moyens de communication par eau, par air et par terre. C'est ainsi qu'au 31 décembre 1979, l'UNICEF et le CICR avaient assuré l'importation de 162 camions, 18 landrovers, 51 motocyclettes et des bicyclettes.

En outre, comme le chemin de fer Kompong Som - Phnom Penh ne permettait d'acheminer que 200 à 300 tonnes de secours par jour, la mission conjointe a effectué des démarches en vue d'utiliser la voie fluviale du Mékong. L'accord des autorités a été donné le 3 novembre.

Enfin, des négociations ont été entamées en vue, d'une part, de pouvoir utiliser un couloir aérien plus direct entre Bangkok et Phnom Penh et, d'autre part, d'obtenir l'autorisation d'effectuer des vols intérieurs. Ces négociations n'avaient pas encore abouti à la fin de l'année.

DISPOSITIF. — A fin septembre, la délégation du CICR à Phnom Penh se composait du chef de délégation, d'un médecin et d'un délégué-secours, auxquels sont venus s'ajouter, à la mi-octobre, 3 autres délégués. Au 31 décembre, 7 délégués CICR étaient sur place et l'effectif total de la mission conjointe s'élevait à 13 personnes.

Activités en Thaïlande

Les événements au Kampuchéa ont entraîné l'exode de milliers de civils vers la frontière et le territoire thaïlandais. Dès le 7 janvier, la délégation du CICR à Bangkok, en collaboration avec le HCR, la Croix-Rouge et les autorités thaïlandaises, s'est employée à déterminer un programme d'assistance et de protection en leur faveur.

Du 4 au 12 mai, le directeur des Opérations du CICR a effectué une mission en Thaïlande afin de s'entretenir avec les autorités des possibilités d'action en faveur des civils kampuchéens ayant fui leur pays. Le gouvernement thaïlandais ayant donné son accord de principe, le Président du CICR a adressé, le 21 mai, une lettre au Premier ministre de Thaïlande, M. Kriangsak Chamanand, dans laquelle il exprimait, en particulier, le souhait du CICR de pouvoir développer rapidement cette action d'assistance. Un appel de fonds a été lancé le même jour pour obtenir les contributions nécessaires à son financement. C'est ainsi que la délégation de Bangkok a pu entreprendre une action au bénéfice de quelque 40 000 personnes. Mais au début de juin, les autorités thaïlandaises prirent la soudaine décision de renvoyer celles-ci au Kampuchéa. Aussitôt, le président du CICR fit parvenir à M. Kriangsak Chamanand un nouveau message disant sa consternation face à cette situation et demandant de surseoir à ce renvoi.

Puis, face à l'aggravation générale de la situation des réfugiés du Sud-Est asiatique, deux appels furent lancés à la communauté internationale les 15 et 28 juin: le premier, par le CICR seul, et le second, conjointement avec la Ligue (voir page 46 du présent Rapport). Ces deux appels avaient pour objectifs de sensibiliser les gouvernements et l'opinion publique et demandaient aux pays de premier accueil d'autoriser le CICR à agir en faveur des réfugiés sur leur territoire.

Mais, dans l'immédiat, ces appels restèrent sans écho. En Thaïlande, en particulier, le CICR fut obligé de mettre fin temporairement à son action d'assistance et de protection à la frontière du Kampuchéa.

Au mois de septembre, alors que ne cessait de croître le nombre des civils kampuchéens massés à la frontière avec l'intention de passer en Thaïlande, les autorités de ce dernier pays contactèrent le CICR et divers autres organismes afin de s'assurer de leur appui pour un programme d'accueil qu'elles envisageaient de mettre en place. Ce projet a été confirmé le 17 octobre par le Premier ministre, qui annonça que la Thaïlande était prête à accueillir ces nouveaux «réfugiés». Ainsi le CICR, l'UNICEF, le HCR et d'autres agences spécialisées des Nations Unies, de même que de nombreuses agences volontaires, furent à nouveau en mesure de déployer une importante action d'assistance.

Le CICR en particulier devait, à la demande des autorités thaïlandaises, d'une part, conjointement avec l'UNICEF, développer une action d'assistance alimentaire et médicale à la frontière et, d'autre part, en collaboration avec les agences volontaires, coordonner l'action médicale dans les camps sous contrôle du HCR.

La position du gouvernement thaï fut à nouveau confirmée par le Premier ministre, le 7 novembre, lors d'un entretien avec le délégué général pour l'Asie et le chef de la délégation du CICR à Bangkok.

L'action d'assistance devait rapidement prendre une ampleur considérable et, pour faire face à l'accroissement des tâches liées à son développement, le dispositif du CICR en Thaïlande dut être restructuré et renforcé à tous les niveaux: opérationnel, administratif, ACR et information.

Développement de l'action d'assistance

A la suite de la décision prise par le gouvernement thaïlandais de confier au CICR et à l'UNICEF la responsabilité de la coordination des secours à la frontière, l'action conjointe médicale et matérielle s'est développée dans des conditions comparables à celles de l'action menée sur le territoire du Kampuchéa, le PAM y étant étroitement associé. Les autorités thaïlandaises ont transféré une partie de ces nouveaux «réfugiés» accueillis à la frontière dans des camps, ou «holding centers», à l'intérieur du pays et placés sous la responsabilité du HCR. Le CICR y assurait, pour sa part, la coordination médicale.

Outre l'assistance au bénéfice des populations kampuchéennes, le CICR et l'UNICEF ont également fourni une aide de soutien à la Croix-Rouge thaïlandaise, dans le cadre de son action en faveur des populations frontalières thaïes déplacées en raison des événements.

Assistance matérielle

Cette action de secours, principalement alimentaire, s'est déroulée sur différents points, le long de la frontière, en faveur de groupes de populations se trouvant sur le territoire du Kampuchéa.

Les déplacements incessants des nouveaux «réfugiés», qui allaient et venaient le long et à travers la frontière, ont rendu impossible tout recensement avéré. On évalue à environ 350 000 le nombre moyen de personnes ayant bénéficié, d'octobre à décembre, des secours internationaux, soit une ration-type quotidienne de 550 g de vivres, dont 450 g de riz.

Au total, du début octobre au 31 décembre, 20 070 tonnes de secours, dont 19 500 tonnes de vivres, ont été acheminées à la frontière. La majeure partie, soit 13 220 tonnes, a été fournie par le PAM. Les secours distribués au cours de cette même période (vivres, couvertures, citernes à eau, tentes, etc.) représentaient une valeur totale de 5 628 000 dollars.

Assistance médicale

En octobre, un groupe d'intervention de la Croix-Rouge, réunissant le CICR, la Ligue et la Croix-Rouge thaïlandaise, a été constitué à Bangkok sous la présidence du Secrétaire général de la Croix-Rouge thaïe, aux fins de coordonner l'ensemble des opérations dans le domaine médical. Il a désigné au poste de «coordonnateur médical» le Dr Rémi Russbach, médecin-chef du CICR, qui a occupé cette fonction du 23 octobre au 24 novembre. Celui-ci a été ensuite remplacé, dès le 12 décembre, par le médecin-chef adjoint du CICR, le Dr Marcel Dubouloz.

L'assistance médicale s'est déroulée en deux phases: la première a porté sur la mise en place d'un dispositif médical au camp de Sakéo, puis dans les camps de Kamput et Khao-I-Dang; la seconde a consisté en l'implantation d'un dispositif médical à la frontière.

DANS LES CAMPS GÉRÉS PAR LE HCR. — Le 24 octobre, 31 000 Kampuchéens ont été transférés à Sakéo. Lors de leur arrivée, ce camp était dépourvu de toute infrastructure médicale. Certes, de nombreux médecins et infirmiers des agences volontaires y travaillaient déjà, mais dans des conditions matérielles extrêmement précaires. Aussi, le CICR entreprit, en 4 jours, l'édification d'un hôpital d'une capacité de 1000 lits, auquel plusieurs équipes médicales furent affectées. Cet hôpital comprenait 5 sections: chirurgie, médecine générale, alimentation intensive, pédiatrie et obstétrique. Un dépôt pharmaceutique fut installé. Des équipes médicales furent chargées de dépister les malades graves à l'intérieur du camp et de les évacuer vers la zone de l'hôpital. Après 10 jours, le système médical fonctionnait d'une manière satisfaisante. Après quelques semaines, une baisse de la mortalité était enregistrée. Une infrastructure médicale analogue fut implantée dans le camp de Kamput.

Le 21 novembre, jour de l'ouverture du camp de transit de Khao-I-Dang, une centaine de milliers de personnes environ y furent installées. Un premier hôpital de 1000 lits fut construit, comprenant notamment deux unités de chirurgie se relayant nuit et jour. Un deuxième hôpital de 1000 lits fut édifié à la fin de l'année, le premier s'étant révélé insuffisant face à l'ampleur des besoins.

A LA FRONTIÈRE. — Des équipes médicales mobiles furent disposées le long de la frontière pour recueillir les malades ou les blessés et les transférer dans les hôpitaux. De 5 à 8 équipes furent affectées quotidiennement à cette tâche. Toutefois, pour des raisons de sécurité, l'action garda un caractère limité.

Par ailleurs, des installations médicales furent implantées dans certains camps situés sur la frontière, soit deux hôpitaux, l'un à Samet et l'autre à Makmun, ainsi que 5 dispensaires. En raison de la situation changeante prévalant à la frontière, ces installations durent être constamment déplacées au gré des besoins.

Dispositif médical

Le 26 octobre, le CICR et la Ligue s'adressèrent à un certain nombre de Sociétés nationales aux fins de recruter 120 médecins et infirmières pour l'action médicale de la Croix-Rouge en Thaïlande. Mais face à l'afflux incessant de nouveaux arrivants à la frontière, il fut nécessaire de lancer un nouvel appel, le 18 novembre, si bien qu'au 31 décembre, le personnel médical et paramédical mis à disposition par 19 Sociétés nationales s'élevait à 354 personnes. Le personnel médical et paramédical du CICR comprenait quant à lui 25 personnes.

L'effort de tous les volontaires et l'excellent esprit d'équipe qui a prévalu ont permis de sauver des milliers de vies. Il convient également de relever l'excellente collaboration qui

s'est instaurée entre les différents organismes engagés dans cette action.

L'assistance médicale en Thaïlande, y compris la frontière, s'élevait, à la fin de l'année, à 5 552 000 francs suisses, dont 3 269 000 francs représentant des dons en nature provenant des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et d'autres donateurs.

LOGISTIQUE. — L'ensemble des opérations de secours en Thaïlande a posé d'importants problèmes d'ordre logistique, notamment en ce qui concerne l'acheminement des secours. Ces problèmes ont finalement été maîtrisés grâce, d'une part, à une infrastructure renforcée en moyens et en personnel et, d'autre part, à l'appui de la Croix-Rouge et des autorités thaïes.

C'est ainsi qu'un parc de véhicules composé de 85 unités a été constitué pour les déplacements du personnel médical et des délégués. En outre, 31 autres véhicules ont été loués ou mis à disposition du CICR. Une station de services et de réparations a été établie à Watthana Nakhon.

Dans le domaine du logement, un effort important a été consenti pour la construction de maisonnettes destinées principalement aux équipes médicales. Une quinzaine d'unités ont été construites en Thaïlande. Par ailleurs, le Corps suisse de volontaires pour l'aide en cas de catastrophes a assuré le financement de 200 maisonnettes: au 31 décembre, 100 étaient en voie de construction et commande était passée pour 100 supplémentaires.

Agence centrale de recherches

Le bureau de l'ACR intégré au sein de la délégation de Bangkok a connu, par la force des choses, un accroissement considérable de ses activités en 1979. Comme les «personnes nouvellement arrivées», «immigrants illégaux» selon l'appellation du gouvernement thaï, ne bénéficiaient pas du statut de réfugiés, l'ACR a dû tout d'abord s'atteler à des tâches d'identification. Au début de l'année, il s'est efforcé de recueillir les noms des Kampuchéens venus en Thaïlande. Ces renseignements lui ont permis de répondre aux centaines de demandes de recherches qui lui sont parvenues à Bangkok. Depuis le mois d'octobre, après que le gouvernement a autorisé l'entrée en Thaïlande de ces nouveaux «réfugiés», l'ACR a entrepris un travail plus systématique, en 3 phases:

- établissement du premier contact entre les nouveaux «réfugiés» et leurs parents à l'étranger, par l'organisation d'un service de «courrier» (20 000 lettres ont été échangées);
- recherche d'adresses de parents à l'étranger, en collaboration avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et, sur le terrain, de personnes vivant dans les camps (1500 demandes, dont plus de 20% ont abouti positivement);
- enregistrement des Kampuchéens «nouvellement arrivés» installés dans les «holding centers» (Sakéo, Khao-I-Dang, Kamput), soit environ 150 000 personnes. Ces informations ont été ensuite transmises au HCR, à Bangkok, en vue d'un éventuel transfert dans un pays tiers.

Pour mener à bien ses diverses tâches, le bureau de l'ACR à Bangkok a augmenté ses effectifs de 16 à 56 personnes. Il a mis en œuvre des moyens modernes permettant un traitement rapide des informations récoltées, telle l'utilisation d'un ordinateur.

DISPOSITIF. — L'effectif de la délégation du CICR en Thaïlande qui, au début de l'année, se composait de 5 délégués, est passé à une soixantaine de personnes (équipes médicales non comprises) réparties entre Bangkok et les trois sous-délégations d'Aranyaprathet, de Sakéo et de Chanthaburi.

En outre, une vingtaine de personnes environ ont été mises à disposition par les Sociétés nationales (administrateurs, délégués-information, etc.).

Réfugiés en Asie du Sud-Est

Depuis quatre ans, plusieurs centaines de milliers de réfugiés indochinois ont afflué dans les divers pays du Sud-Est asiatique. Au début de l'année, cet exode avait pris une telle ampleur que certains pays d'accueil qui, au départ, s'étaient montrés hospitaliers, ont commencé à refouler les nouveaux arrivants. Le drame des «réfugiés de la mer», répercuté par les moyens d'information de masse, devait ainsi connaître un regain d'actualité en 1979.

Face à cette tragédie, le CICR, en collaboration avec la Ligue et le HCR, est intervenu:

- en proposant des plans d'action et en offrant ses services à la communauté internationale par des appels et lors de conférences internationales;
- en participant à l'élaboration et à l'application d'un programme d'action en faveur des réfugiés.

Appels à la communauté internationale

Trois appels à la communauté internationale ont été lancés en faveur des réfugiés du Sud-Est asiatique, les 12 janvier, 15 juin et 28 juin.

Dans le premier appel conjoint, la Ligue et le CICR ont rappelé que la Croix-Rouge Internationale avait de tout temps œuvré en faveur des réfugiés, mais ils ont souligné également la responsabilité des gouvernements auxquels il incombaît d'accorder l'asile.

Devant l'accroissement du nombre des réfugiés et l'aggravation de la situation, et suite aux mesures de refoulement prises par certains pays, le CICR a lancé, le 15 juin, un deuxième appel invitant la communauté des Etats à prendre réellement conscience de l'ampleur de la tragédie et leur demandant de s'attacher immédiatement, et de façon décidée, à trouver sur le plan politique, des solutions aux causes mêmes du désastre. En outre, il a proposé l'élaboration d'un plan d'urgence global, conçu et soutenu par les Etats, qui pourrait seul arrêter la dégradation alarmante de la situation.

Ce plan d'urgence global devrait avoir pour objectifs:

- d'approvisionner les populations civiles qui pourraient être incitées par les combats ou la disette à quitter leur pays d'origine ou de résidence;
- d'initier, dans les régions de premier accueil où se trouvaient déjà des réfugiés, des programmes de développement économique dont la population autochtone profiterait autant que les réfugiés;
- d'obtenir des pays d'accueil définitif la délivrance d'un nombre accru de visas d'entrée pour partager plus équitablement avec les pays de premier accueil le très lourd fardeau que constituaient ces centaines de milliers de personnes.

Compte tenu, d'une part, de l'extension des mesures de refoulement et, d'autre part, de l'insuccès des précédentes démarches, le CICR et la Ligue, appuyés par certaines Sociétés nationales, ont lancé, le 28 juin, un troisième appel visant à la préservation immédiate de la vie de ces réfugiés.

Tout en mettant l'accent sur l'impossibilité dans laquelle elle se trouvait d'apporter son aide aux réfugiés, la Croix-Rouge Internationale demandait notamment aux gouvernements de la région de ne plus les refouler et aux pays d'asile permanent de s'engager au plus tôt à accueillir ces réfugiés d'ici qu'une solution soit trouvée à leur accueil définitif.

Le CICR a été invité à assister à la conférence sur les réfugiés et les personnes déplacées en Asie du Sud-Est, convoquée à Genève par le Secrétaire général de l'ONU, les 20 et 21 juillet. Lors de cette conférence, le CICR a suggéré que des mesures concrètes soient prises en faveur des réfugiés et il a fait part de sa disponibilité en proposant, en particulier, l'aide de son Agence centrale de recherches pour les problèmes de recherches, de transmission de courrier, etc. Le CICR avait déjà eu l'occasion d'offrir ses services dans ce domaine au cours de la réunion des dirigeants des Sociétés nationales des pays de l'ASEAN, à Manille, du 2 au 5 avril.

Réunion des dirigeants des Sociétés nationales des pays de l'ASEAN

Invité par la Croix-Rouge des Philippines, le CICR s'est fait représenter à la réunion des dirigeants des Sociétés nationales des pays de l'ASEAN, à Manille, du 2 au 5 avril, par le délégué général pour l'Asie, le directeur adjoint de l'ACR et le délégué régional pour le Sud-Est asiatique.

Lors de cette réunion, le CICR a précisé ses possibilités d'action dans les trois domaines suivants: ACR, protection et assistance. En ce qui concerne les activités de recherches, il a fait part de son souhait de s'occuper de ces questions sous sa responsabilité et s'est déclaré disposé à coordonner l'action de recherches dans l'ensemble des pays accueillant des réfugiés d'Asie du Sud-Est.

Conférence de Genève sur les réfugiés et les personnes déplacées en Asie du Sud-Est

La conférence sur les réfugiés et les personnes déplacées en Asie du Sud-Est, convoquée par le Secrétaire général des Nations Unies, s'est tenue, les 20 et 21 juillet, à Genève, avec la participation d'une soixantaine d'Etats et du HCR. Le CICR et la Ligue y étaient également conviés.

Invité à y prendre la parole, le Président Hay a tenu à attirer l'attention de la communauté internationale sur le rôle que le CICR était prêt à jouer, en particulier dans le domaine du recensement, de la recherche de personnes, de l'échange de nouvelles entre les familles séparées et de leur regroupement. En outre, il a rappelé que le CICR, comme il l'avait déjà précisé dans son appel du 15 juin, répétait et maintenait qu'une aide massive devait être accordée aux pays d'origine des réfugiés dont les populations ressentaient, encore, les séquelles des conflits qui ont frappé cette région pendant tant d'années; dans cet esprit, le CICR souhaitait apporter son aide également aux populations vietnamiennes. Enfin, il a mis l'accent sur le fait que l'exercice de ces activités dépendait étroitement de l'appui que les gouvernements voudraient bien accorder au CICR.

Développement d'un programme d'action en collaboration avec la Ligue et le HCR

Suite à différentes réunions et divers pourparlers entre les représentants du HCR et du CICR, tant à Genève que sur le terrain, une convention définissant les compétences respectives des deux organisations en ce qui concerne les réfugiés du Sud-Est asiatique a été signée le 5 septembre à Genève.

Aux termes de cet accord, le HCR s'engageait à fournir au CICR les données de l'enregistrement des réfugiés, celui-ci ayant pour tâche de centraliser tous les renseignements y relatifs et de traiter toutes les demandes de recherches qui parviendraient à l'une ou l'autre des institutions. Le HCR, quant à lui, restait responsable de l'enregistrement et de la réinstallation des réfugiés, ainsi que de l'aide qu'il fallait leur apporter.

Par ailleurs, conformément aux décisions prises par la conférence des 20-21 juillet à Genève, la Ligue et le CICR ont invité 17 Sociétés de Croix- et Croissant-Rouge, dont les 5 Sociétés des pays membres de l'ASEAN, à se réunir en vue de discuter du programme d'action en faveur des réfugiés du Sud-Est asiatique. Cette réunion, qui s'est tenue les 31 juillet et 1^{er} août à Genève, a permis de dégager les grandes lignes de l'action future de la Ligue, du CICR et des Sociétés nationales concernées par rapport à celle du HCR. La Croix-Rouge Internationale s'est engagée à fournir une aide complémentaire à celle du HCR, dans les domaines médical et alimentaire, et à apporter une aide d'appoint à la population civile vivant à proximité des camps de réfugiés. Le CICR, quant à lui, a mis sur pied le programme présenté par l'ACR. Les Sociétés nationales des pays donateurs (République fédérale d'Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse) se sont déclarées prêtes à couvrir le budget présenté sur la base des programmes d'action des Sociétés nationales des pays de l'ASEAN.

En application des décisions prises, le Conseiller spécial du Secrétaire général de la Ligue, chargé des questions de secours et de développement, s'est rendu du 4 au 28 août en Indonésie, aux Philippines, à Hong-Kong, à Macao et en Thaïlande. Sa mission avait pour objectif d'étudier dans les détails les programmes de secours des Sociétés nationales des pays dits de

«premier accueil». En outre, le CICR a dépêché des délégués de l'ACR aux Philippines, en Indonésie et à Hong-Kong afin de faire un premier inventaire des besoins dans les domaines du courrier et des recherches. Enfin, le CICR et la Ligue ont constitué, fin septembre, un «groupe d'intervention» de la Croix-Rouge Internationale chargé d'harmoniser leurs actions respectives en Asie du Sud-Est.

Séminaire technique de Kuala Lumpur

Suite à la réunion des Sociétés nationales des 30 juillet et 1^{er} août, le CICR et le Croissant-Rouge malais ont organisé, les 6 et 7 septembre, un séminaire technique à Kuala Lumpur, auquel ont participé les représentants de la Ligue et des Sociétés de Croix- et Croissant-Rouge de Hong-Kong, d'Indonésie, de Macao, de Malaisie, des Philippines, de Singapour et de Thaïlande. Le CICR était représenté par son délégué général pour l'Asie, ses 2 délégués régionaux pour le Sud-Est asiatique et 5 délégués de l'ACR.

Ce séminaire avait pour objet de traiter du programme de recherche de personnes disparues et de transmission du courrier à l'intention des réfugiés du Sud-Est asiatique. Il s'agissait également de déterminer les tâches respectives de l'ACR à Genève et des Sociétés nationales des pays de l'ASEAN. Les travaux ont abouti aux résultats suivants:

- un réseau de coordination a été mis en place et le principe d'une centralisation et d'une coordination par l'ACR a été accepté;
- des délégués de l'ACR ont été envoyés, à titre de conseillers, auprès des Sociétés nationales de Hong-Kong, d'Indonésie, de Macao et des Philippines.

Financement du programme Ligue/CICR

Pour financer leur programme conjoint, la Ligue et le CICR ont lancé, le 12 septembre, un appel de fonds portant sur 22 751 500 francs suisses pour la période allant du 1^{er} août au 31 décembre. Sur ce montant, 1 475 500 francs suisses étaient destinés à couvrir le support technique et matériel de l'ACR, le reste servant à financer les activités des Sociétés nationales concernées.

Adressé aux gouvernements et aux Sociétés nationales de 126 pays, l'appel était couvert à raison de 68% au 31 décembre 1979.

Autres activités en Extrême-Orient

Thaïlande

Personnes détenues pour entrée illégale en Thaïlande

Outre son action d'assistance en faveur des populations kampuchéennes massées à la frontière thaïlandaise (voir page 44), le CICR a continué d'intervenir, en 1979, en faveur des personnes arrêtées pour entrée illégale en Thaïlande, en provenance soit du Kampuchéa, soit du Laos.

Réfugiés

Le CICR a poursuivi sa coopération avec la Croix-Rouge thaïlandaise pour former du personnel paramédical parmi les réfugiés dans les camps dépendant du HCR. Ce programme, que le CICR a financé avec des fonds mis à disposition par les Croix-Rouges de Norvège et de Grande-Bretagne, a permis de former, dans une première étape, 160 paramédicaux. Mais en raison du nombre croissant de réfugiés, le CICR a accepté un programme complémentaire élaboré par la Croix-Rouge thaïlandaise et prévoyant la formation de 200 personnes.

Par ailleurs, l'équipe ophtalmologique mobile, envoyée par la Croix-Rouge suisse en juillet 1978 (cf. Rapport d'activité 1978, page 37) pour traiter les réfugiés dans les camps, a poursuivi son action sous la responsabilité administrative et médicale du CICR. La Société nationale suisse, pour sa part, a continué à assurer le financement de l'action et sa réalisation technique. En 1979, l'équipe ophtalmologique a donné plus de 5000 consultations et pratiqué 470 opérations.

Viet Nam

Rapatriement de résidents étrangers

Depuis 1975, le bureau de l'ACR à Bangkok reçoit de nombreuses demandes de réunions de familles du Viet Nam vers l'étranger. En outre, il s'occupe, en liaison avec la délégation du CICR à Hanoï, de cas de ressortissants de pays qui n'ont pas de représentation diplomatique au Viet Nam (Yémen, Taïwan, Arabie Saoudite) et qui résident néanmoins dans ce pays, en vue de leur rapatriement.

C'est dans ce cadre, par exemple, qu'ont été organisés: entre mai 1977 et novembre 1979, 22 vols de Ho-Chi-Minh-Ville vers Taïpeh (Taïwan), via Bangkok, pour un total de 3385 personnes.

De son côté, le délégué du CICR en poste à Hanoï est chargé de soumettre ces cas aux autorités vietnamiennes et de préparer les gens au départ. A cette fin, il est autorisé à se rendre à Ho-Chi-Minh-Ville et à y séjourner pour la durée des opérations. Mais cette activité a tendance à diminuer, les années passant, car de nombreux cas ont déjà été résolus. Six vols ont eu lieu en 1979 permettant à 565 personnes d'être rapatriées.

Le délégué du CICR est aussi intervenu à plusieurs reprises auprès des autorités vietnamiennes, en vue de visiter les quelques étrangers sans représentation diplomatique qui sont détenus au Viet Nam. A fin 1979, ces démarches n'avaient pas encore abouti.

En outre, le CICR a saisi les autorités vietnamiennes du cas d'un ressortissant américain vivant au Viet Nam qui désirait être rapatrié aux Etats-Unis. Le 22 mars, après avoir obtenu l'assentiment des autorités vietnamiennes et américaines, le CICR a remis cette personne au représentant consulaire des Etats-Unis à Bangkok. Un entretien sans témoin avait précédé son départ. De plus, 3 citoyens américains, qui avaient pénétré dans les eaux territoriales du Viet Nam à bord d'un yacht

privé, ont été libérés le 5 juillet sur intervention et sous les auspices du CICR.

Enfin, le chef de la délégation du CICR à Hanoï a effectué, début avril, une mission au Laos, au cours de laquelle il a eu différents entretiens avec des représentants du Ministère des Affaires étrangères et de la Croix-Rouge.

Assistance dans le cadre de l'INDSEC

Bien que l'organisation de secours du «Bureau Indochine» (INDSEC), menée conjointement par le CICR et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge au Viet Nam, en Thaïlande et au Laos, ait été dissoute le 30 juin 1978 (cf. Rapport d'activité 1978, pages 35 et 36), des actions de secours, inscrites dans le cadre de ce programme, ont encore été réalisées en 1979.

Ainsi, le «Bureau Indochine» a procédé à l'achat et organisé l'envoi de 125 tonnes de barres de fer et de 1115 tonnes de ciment destinés à l'agrandissement de l'hôpital de Rach Gia (coût: 350 000 francs suisses), ainsi que des équipements hospitaliers d'une valeur de 25 000 francs suisses et de 4 ambulances d'une valeur de 130 000 francs suisses.

Un camion réfrigérant d'une valeur de 40 000 francs suisses a été expédié par bateau à la Croix-Rouge vietnamienne: ce camion complète l'équipement de la banque du sang réalisée à Ho-Chi-Minh-Ville par la Croix-Rouge vietnamienne, en collaboration avec la Croix-Rouge canadienne.

Malaisie

Protection

De fin mars à fin avril, le délégué régional pour l'Asie du Sud-Est basé à Kuala Lumpur a effectué en Malaisie des visites aux personnes arrêtées en vertu de l'«Internal Security Act». Ces visites ont porté sur 3 lieux de détention où se trouvaient 755 détenus. Suite à ces visites, un rapport confidentiel a été remis aux autorités malaises. La précédente visite remontait à l'été 1977.

Lors de l'entretien final que le délégué régional a eu avec le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, le 18 mai, la question de l'accès à tous les détenus incarcérés en vertu de l'«Internal Security Act» a été abordée. En effet, le CICR n'a pas encore pu obtenir l'autorisation des autorités malaises de visiter les détenus condamnés et les détenus sous interrogatoire.

Agence centrale de recherches

Suite à une mission effectuée, début janvier, par le directeur adjoint de l'ACR, un bureau de recherches a été mis en place, le 15 février, au sein de la Société nationale du Croissant-Rouge, en collaboration avec le HCR, qui en a assuré le financement, et avec la Ligue, qui a mis à disposition deux délégués de la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne, pour former le personnel local.

Ce bureau, dont l'effectif est d'une vingtaine de personnes, assure la transmission du courrier entre les réfugiés se trouvant dans les camps et leurs familles: il s'occupe également de la transmission des colis et de la recherche de personnes.

Indonésie

Protection

Les autorités indonésiennes ayant donné leur accord de principe quant à la poursuite, en 1979, des visites aux détenus «politiques» ayant le statut «G30S/PKI» (cf. Rapport d'activité 1978, pages 48 et 49), le CICR a entrepris des démarches, dès le début de l'année, afin d'en arrêter les modalités. Celles-ci, établies comme pour les visites effectuées en 1978, ont été acceptées par les autorités indonésiennes lors d'un entretien que le chef de la délégation du CICR à Djakarta a eu, le 15 mars, avec le chef du «Kopkamtib», l'amiral Soedamo.

Du 19 juin au 30 août, une équipe du CICR comprenant les deux délégués régionaux pour le Sud-Est asiatique, un délégué-visiteur, un délégué-médecin et deux interprètes, s'est rendue dans 31 lieux de détention situés dans les îles de Java (ouest, centre et est), Sulawesi et Kalimantan. Elle a visité 2043 détenus ayant le statut «G30S/PKI», lequel recouvre les personnes arrêtées à la suite des événements du 30 septembre 1965, dont 524 «condamnés», 485 de la «catégorie A», 908 de la «catégorie B», 13 de la «catégorie X» et 113 autres.

Ces visites se sont déroulées conformément aux procédures habituelles: possibilité de s'entretenir sans témoin avec les détenus choisis par les délégués et répétitions des visites. Elles se sont terminées par des entretiens avec les responsables des lieux de détention et ont fait l'objet d'un rapport transmis par le CICR au gouvernement indonésien.

Agence centrale de recherches

En raison de l'afflux de réfugiés sur les îles d'Indonésie en 1979, la Croix-Rouge indonésienne a dû faire face à une avalanche de lettres et à de nombreuses demandes de recherches. Il apparut rapidement nécessaire de doter la Société nationale d'un bureau fonctionnant selon les méthodes de l'ACR et coordonnant son action avec les autres bureaux de recherches établis dans les pays du Sud-Est asiatique. C'est dans ce but qu'une déléguée de l'ACR s'est rendue, le 13 août, à Djakarta. Sa première tâche a consisté à faire débloquer les milliers de lettres qui n'avaient pas été postées par manque de fonds. En second lieu, à la suite d'une mission d'évaluation qui l'a conduite notamment dans les camps de réfugiés à Bintan Island et Galang, elle a constaté la nécessité de créer également un bureau de recherches à Tanjung-Pinang. Celui-ci a été mis en place le 28 septembre et un délégué de l'ACR a été envoyé en octobre pour en prendre la responsabilité.

Le bureau de recherches de Tanjung-Pinang assure la transmission du courrier aux camps et y procède à des enquêtes. En ce qui concerne les recherches de personnes, la centralisation est effectuée à Djakarta, où un fichier a été créé sur la base, tout d'abord, d'une centaine de demandes

parvenues en août, et ensuite d'une liste du HCR en provenance, notamment, du Comité intergouvernemental pour les Migrations Européennes (CIME) et des autorités. Le nombre d'informations n'a cessé de croître depuis, ce qui a entraîné une augmentation du personnel de la Croix-Rouge indonésienne, dont la déléguée ACR a assumé également la formation.

Timor-Est

Lors de son séjour en Indonésie, en novembre 1978, le Président du CICR avait reçu l'accord de principe des autorités indonésiennes pour une visite préliminaire du CICR, en 1979, à Timor-Est (cf. Rapport d'activité 1978, page 48). Par la suite, le chef de la délégation de Djakarta a entrepris diverses démarches en vue d'en arrêter les modalités. Finalement, lors d'un entretien qui a eu lieu à Genève, le 28 mars, entre le Président du CICR et le Ministre des Affaires étrangères d'Indonésie, ce dernier confirmait l'accord de son gouvernement sur les modalités fixées.

Visite préliminaire à Timor-Est

La visite préliminaire s'est déroulée du 18 au 26 avril. Deux délégués et un médecin se sont rendus dans différents villages à l'intérieur de l'île et ont été ainsi en mesure de procéder à une première estimation des besoins alimentaires et médicaux des populations civiles déplacées. Sur la base de celle-ci, le CICR a proposé au gouvernement indonésien un programme d'assistance d'urgence à Timor-Est.

Les grandes lignes de ce programme, placé sous les auspices de la Croix-Rouge indonésienne, ont été acceptées le 15 juin par les autorités indonésiennes. Par ailleurs, les modalités de la coopération entre le CICR et la Société nationale ont été précisées dans une convention signée en date du 19 juin.

Suite à cet accord, un délégué-sous et un délégué-médecin du CICR, accompagnés de représentants de la Croix-Rouge indonésienne, ont effectué, du 21 au 28 juillet, une mission d'évaluation dans 13 villages de Timor-Est afin de déterminer dans les détails les besoins pour les 6 mois à venir. Ce contact avec le terrain a aussi mis en évidence l'importance des problèmes logistiques concernant l'acheminement des secours à l'intérieur de l'île. Sur les treize villages visités, huit, les plus nécessiteux, ont été retenus, soit une population de 60 000 habitants environ.

Appel de fonds

Le programme ayant été accepté par toutes les parties, une lettre détaillée du Président du CICR, comportant le budget de l'action (13 millions de francs suisses environ), a été envoyée, le 21 août, aux Sociétés nationales et aux Gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, du Canada, du Danemark, de la Finlande, des

Etats-Unis d'Amérique, du Japon, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse, ainsi qu'à la Communauté économique européenne.

Suite à cet appel, le CICR avait reçu, au 31 décembre, des dons en nature pour une valeur de 3 540 000 francs suisses et des contributions en espèces d'un montant de 9 000 000 de francs suisses.

Démarrage du programme d'assistance

Le 8 octobre, un avion Hercules a acheminé de Djakarta à Dili les secours médicaux nécessaires pour les quatre premiers mois du programme, ainsi que de la nourriture enrichie. Quant au premier bateau de secours, qui transportait 640 tonnes de nourriture, 4 landrovers et 3 camions, il a quitté Djakarta le 13 octobre pour arriver à Dili le 20 octobre.

A la mi-octobre, les équipes médicales du CICR et de la Croix-Rouge indonésienne ont commencé à procéder au recensement des personnes dans les 8 villages qu'ils avaient sélectionnés. Les distributions de secours ont débuté le 19 octobre, dans le village d'Hatolia atteignable par la route et, 10 jours plus tard, à Laclubar, où les secours ont dû être acheminés par hélicoptère.

En date du 31 décembre, 3 bateaux en partance de Djakarta et transportant 2680,7 tonnes étaient arrivés à Dili, ainsi qu'un bateau venant d'Australie avec un chargement de 1315,8 tonnes de secours. En outre, 4 avions Hercules avaient acheminé 49 tonnes de secours. Au total, plus de 4000 tonnes de vivres, 10 véhicules, des médicaments, des couvertures et du savon se trouvaient sur place à fin décembre. Près d'un tiers des secours alimentaires avaient été distribués à la même date.

LOGISTIQUE. — Seuls 2 des 8 villages sélectionnés pouvaient être approvisionnés par la route tout le long de l'année. Les autres ont dû être ravitaillés entièrement ou partiellement par la voie aérienne. Ces difficultés logistiques ont obligé le CICR et la Croix-Rouge indonésienne à louer 3 hélicoptères et un avion de type «Britten-Islander» pour acheminer les vivres à l'intérieur de l'île. Ce dernier moyen de transport étant très onéreux, des mesures d'économie ont été prises consistant à installer deux bases logistiques sur la côte, respectivement à Laga et Beaco, où des vivres ont été amenés par barge mises à disposition par le «Catholic Relief Services».

Le total des dépenses engagées à fin décembre par le CICR pour ses moyens logistiques s'élevait à 1 646 000 francs suisses.

DISPOSITIF. — A la mi-septembre, un médecin, une infirmière et un délégué-secours du CICR se trouvaient à Timor-Est, où ils ont été rejoints par 4 docteurs, 5 infirmiers, 20 volontaires et 5 membres du personnel de la Croix-Rouge indonésienne.

Le total du personnel mis à disposition par la Croix-Rouge indonésienne atteignait, à fin décembre, le chiffre de 190 environ, dont 9 médecins, 11 infirmiers et 121 volontaires de Timor-Est.

Agence centrale de recherches

RÉUNIONS DE FAMILLES VERS LE PORTUGAL. — Suite aux démarches effectuées par le CICR tant auprès des autorités indonésiennes que des autorités portugaises, ces dernières se sont déclarées prêtes, en octobre, à accueillir les 28 premiers cas de réunions de familles au premier degré présentés par le CICR. Une seule condition a été posée par les autorités portugaises: ces réunions de familles devaient se faire par l'intermédiaire du CICR et de la Croix-Rouge portugaise. Une première réunion de famille s'est concrétisée en décembre sous les auspices du CICR.

Philippines

Protection

Du 15 au 27 octobre, le délégué régional du CICR pour le Sud-Est asiatique a effectué une mission aux Philippines en vue, d'une part, de négocier l'autorisation de renouveler les visites des lieux de détention et, d'autre part, d'évaluer la situation des personnes déplacées à Mindanao.

En ce qui concerne le premier objectif, le délégué a obtenu, lors des entretiens qu'il a eus avec différents responsables du «Commandement pour l'administration des détenus» (COMCAD) et du Ministère de la Défense, la liste des lieux de détention et des détenus, à l'exception de la catégorie des «condamnés». Le CICR ayant sollicité l'autorisation d'entreprendre ses visites à ces derniers, la réponse du gouvernement philippin était attendue pour le début de 1980, à l'occasion d'une nouvelle mission du délégué régional aux Philippines.

Assistance à Mindanao

En 1979, des secours d'une valeur de 31 120 francs suisses ont été envoyés par le CICR à la Croix-Rouge philippine pour les personnes déplacées à Mindanao. Par ailleurs, le délégué régional, accompagné de membres de la Croix-Rouge philippine, s'est rendu sur place où il a constaté la nécessité de procéder à une réévaluation des besoins dans certaines régions.

Agence centrale de recherches

En octobre, une déléguée de l'ACR a été envoyée aux Philippines en tant que conseillère de la Société nationale. Sa tâche essentielle a consisté à participer à la restructuration du service de recherches de la Société nationale, le service du courrier fonctionnant de façon satisfaisante. L'aide de l'ACR s'est révélée nécessaire au-delà de fin décembre, jusqu'à ce que le fichier soit établi et le personnel formé.

Hong-Kong

A la fin du mois de mars, le directeur adjoint de l'ACR s'est rendu à Hong-Kong afin de s'entretenir avec les autorités

gouvernementales et les responsables de la Croix-Rouge locale des problèmes soulevés par l'afflux important de réfugiés. Il a été convenu que toutes activités de recherche concernant tant les réfugiés venus par voie de terre que ceux arrivant par la mer, seraient traitées directement par la Croix-Rouge de Hong-Kong, branche de la Croix-Rouge britannique. Précisons que le bureau de recherches de Hong-Kong a été créé sous les auspices de la Croix-Rouge britannique et fonctionne depuis avril 1979.

Par ailleurs, à la demande de la Croix-Rouge de Hong-Kong, un délégué de l'ACR s'est rendu sur place, en octobre, en vue de la guider dans ses nouvelles activités. La collecte des informations, à partir des listes du HCR, du CIME et des autorités d'immigration de Hong-Kong, a représenté une tâche volumineuse. A la fin de l'année, le fichier du bureau comportait quelque 92 000 fiches.

Le rôle du délégué de l'ACR a également consisté à faire le point de la situation dans les camps et à y mettre en place un système de transmission du courrier et de recherche de personnes.

Macao

Le délégué de l'ACR basé à Hong-Kong a été, de plus, chargé de créer, en novembre, un bureau de recherches à Macao, qui devait être repris par la Société nationale, branche de la Croix-Rouge portugaise. Un fichier fut constitué à partir des fiches qui, classées auparavant à Hong-Kong, concernaient Macao.

République populaire de Chine

Du 23 novembre au 4 décembre, une mission conjointe Ligue/CICR s'est rendue en République populaire de Chine, dans le cadre de l'action de la Croix-Rouge Internationale en faveur des réfugiés en Asie du Sud-Est. Il s'agissait pour le représentant du CICR d'étudier, en collaboration avec la Croix-Rouge chinoise, les problèmes d'enregistrement et de recherche de personnes soulevés par la présence de quelque 250 000 réfugiés en provenance du Viet Nam; la Ligue, quant à elle, se préoccupait de l'assistance médicale à leur apporter. A cette occasion, les délégués de la Ligue et du CICR ont visité quelques fermes d'Etat dans les provinces de Fukien et de Canton, où ont été installés certains de ces réfugiés.

Le 21 décembre, la Ligue et le CICR ont lancé un appel conjoint aux Sociétés nationales en vue d'aider la Croix-Rouge chinoise dans ses opérations de secours en faveur des réfugiés.

Sous-continent indien

Un délégué régional résidant à Genève est désormais en charge des activités du CICR dans le sous-continent indien, seul un bureau de liaison étant maintenu à New Delhi. En 1979, ce délégué a effectué plusieurs missions en Inde et au Pakistan.

En *Inde*, où il s'est rendu à deux reprises, en mars et en juin, le délégué régional s'est occupé de régler les affaires courantes du bureau de liaison et il a traité de diverses questions pratiques avec les responsables de la Société nationale.

Au *Pakistan*, où il a séjourné une première fois du 14 mars au 3 avril, le délégué régional s'est entretenu, d'une part, avec les responsables du Croissant-Rouge du Pakistan de la situation des réfugiés afghans et, d'autre part, avec les représentants du gouvernement, de la question du rapatriement des non-Bengalis (Biharis) du Bangladesh au Pakistan.

Suite à cette mission, le CICR a octroyé, en avril, une assistance limitée, d'un montant de 20 000 francs suisses environ, en faveur de quelque 3000 Afghans réfugiés dans le nord du Pakistan.

Du 23 septembre au 1^{er} octobre, le délégué régional a effectué une nouvelle mission au Pakistan aux fins d'évaluer la situation des réfugiés afghans dans ce pays. Il a visité à cette occasion le camp de Gundaf, hébergeant près d'un millier de personnes.

Enfin, le 20 décembre, saisis par le Croissant-Rouge pakistanais d'une demande d'aide d'urgence, la Ligue et le CICR ont adressé un appel préliminaire à un certain nombre de Sociétés nationales, sollicitant l'envoi de secours d'urgence (tentes, couvertures, vêtements) en faveur des réfugiés afghans qui affluaient au Pakistan. Ils annonçaient, en outre, qu'une mission conjointe Ligue/CICR se rendrait dans ce pays, début janvier, pour procéder à une évaluation de la situation dans ces camps, notamment sur le plan médical, et établir un plan d'action en collaboration avec le Croissant-Rouge pakistanais.

Séquelles du conflit de 1971 dans le sous-continent indien: rapatriement des Biharis

Le CICR avait accepté en automne 1978 (cf. Rapport d'activité 1978, page 40), d'apporter son concours, aux côtés du HCR, à l'organisation des transferts des non-Bengalis (Biharis) du Bangladesh vers le Pakistan, à condition que son rôle se limite à une assistance technique.

C'est dans ce cadre que, du 25 au 30 mai, un délégué de l'ACR a effectué une mission au Bangladesh afin de déterminer, avec les autorités du Bangladesh, les représentants du Pakistan et ceux du HCR, les modalités pratiques de cette opération. Un plan a été établi prévoyant des rapatriements par bateaux et par avions, les bateaux étant mis à disposition par les gouvernements concernés et le HCR s'occupant des vols par avions. Les tâches respectives ont été clairement définies, le rôle du CICR étant limité à celui d'un assistant technique et d'intermédiaire entre les deux parties. Le contrôle préalable et le transfert des Biharis ont été confiés aux autorités du Bangladesh et les tâches administratives à celles du Pakistan. Quant au HCR, il a assuré le financement de l'opération.

Trois rapatriements par bateau (6172 personnes au total) ont eu lieu les 22 juin, 15 juillet et 5 août. Du 14 au 26 septembre, 14 vols ont permis le rapatriement de 1587

personnes. Enfin, un dernier voyage par bateau a été effectué le 20 novembre (1489 personnes), portant à 9248 le nombre total de personnes rapatriées en 1979.

Conformément à ses engagements, le CICR a envoyé des délégués à Dacca pour suivre toutes ces opérations.

Afghanistan

Alarmé par la situation prévalant en Afghanistan à la suite des changements intervenus dans ce pays, le CICR a adressé, le 13 juillet, un message au Chef de l'Etat afghan, aux fins d'offrir ses services et de proposer l'envoi d'un délégué pour une mission de protection. Le 1^{er} août, le Secrétaire général du Croissant-Rouge afghan a répondu que cette visite devait être reportée à une date ultérieure.

Le 5 septembre, le Président du CICR a envoyé une nouvelle offre de services au président Nur Taraki, fondée sur l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève. Le vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères a transmis, le 29 septembre, la réponse négative de son gouvernement à cette offre.

Le CICR a également adressé une offre de services analogue à des émissaires des mouvements d'opposition afghans.

Au mois de décembre, devant la recrudescence des combats, le CICR a renouvelé, à deux reprises, son offre de services aux autorités afghanes: le 21 décembre d'abord, avant le changement de gouvernement à Kaboul, puis le 31 décembre, au nouveau Chef de l'Etat, le président Babrak Karmal. La deuxième offre a reçu une réponse positive de la part des autorités afghanes et une délégation du CICR était attendue à Kaboul au début de 1980.

